

MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE

Phase Intra – académique : Rentrée Scolaire 2008

CALENDRIER

Mardi 25 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ début de la saisie des demandes de participation à la phase intra académique via I-Prof ➤ début de saisie des préférences (TZR)
Mercredi 9 avril	<ul style="list-style-type: none"> ➤ fin de saisie intra ➤ fin de saisie des préférences ➤ date limite d'envoi au médecin, conseiller technique du Recteur, des dossiers relatifs aux demandes d'affectation prioritaire sollicitées par les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre du handicap (ou milieu hospitalier spécialisé si le dossier concerne l'enfant)
Jeudi 10 avril	<ul style="list-style-type: none"> ➤ édition des confirmations
du Jeudi 10 avril au Mercredi 30 avril	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etalement du retour des confirmations et des pièces justificatives en raison des vacances scolaires de printemps. <p>Zone C : au plus tard le 17 avril Zone B : au plus tard le 23 avril Zone A : au plus tard le 30 avril</p>
Jeudi 1 ^{er} mai	Férié (Fête du travail et Ascension)
Mardi 6 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ envoi des préférences aux personnels concernés
Jeudi 8 mai	Férié
du Jeudi 15 mai au Lundi 19 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Période de réunions des groupes de travail pour l'examen des dossiers relevant d'une priorité d'affectation au titre du "handicap"
Mardi 20 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ affichage des barèmes - en fin de journée (vérifiés par les services académiques) <p>A compter de l'affichage, aucune nouvelle demande ou annulation ne sera recevable; a priori, aucune modification de vœux ne sera acceptée sauf pour les demandes auxquelles, après examen des pièces justificatives transmises, le rapprochement de conjoints a été refusé; la date limite de réception de ces demandes exceptionnelles de modification de vœux est fixée au lundi 26 mai 2008</p>
Jeudi 22 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ date limite de retour des préférences (TZR)
Lundi 26 mai	Date limite de réception des demandes exceptionnelles de modification de vœux pour rapprochement de conjoints refusé

<p>Mercredi 28, jeudi 29 Vendredi 30 mai</p>	<p>➤ groupes de travail de vérification des barèmes</p>
<p>Vendredi 30 mai</p>	<p>➤ date limite de modification des demandes pour les seuls motifs énoncés à l'article 3 des arrêtés ministériel du 31 octobre 2007 et rectoral du jj/mois/2008</p>
<p>Dimanche 1^{er} juin</p>	<p>➤ fin d'affichage des barèmes après les groupes de travail</p>
<p>du Lundi 16 au vendredi 20 juin</p>	<p>Réunion des Instances Paritaires et publication des résultats via I-Prof à l'issue de la réunion de chaque instance (en fin de journée ou le lendemain dans la matinée selon l'heure de fin de chaque réunion)</p>
<p>2^{ème} semaine de juillet</p>	<p>➤ Groupes de travail : affectations sur les postes provisoires, rattachements administratifs,...</p>